

**C.D.M.T. Postes**

B.P. 537

Maison des Syndicats  
 97206 Fort de France Cedex  
 Tél : 06.96.00.16.16  
 Fax : 0811 38 48 93  
 cdmt-postes@hotmail.com



**M. CRATERE Jacques André**  
 Directeur de la PPDC de FDF

Monsieur,

La CDMT Postes est affiliée à la Centrale C.D.M.T. de Martinique reconnue 2<sup>ème</sup> Organisation Syndicale du Département auprès des plus hautes autorités locales.

Vous avez invité l'ensemble des Organisations Syndicales de la Poste à une réunion du comité d'établissement de la PPDC qui se tiendra le Jeudi 18 Septembre 2008 à 07H 30.

A ce jour, la C.D.M.T. Postes n'a pas été conviée.

Avez-vous décidé d'écarter la C.D.M.T. Postes du dialogue Social et ainsi de votre projet de réorganisation de la PPDC ?

Reconnaissez-vous à la C.D.M.T. Postes l'exercice du droit Syndical au titre de l'article L 412-1 ; L 412-2 et suivant du Code du Travail ?

Interdisez-vous à la C.D.M.T. Postes l'exercice du Droit Syndical à la Poste de Martinique ; alors que le Décret N°82-447 du 28 Mai 1982 le lui permet ?

Dans l'attente de connaître votre position sur ces questions,  
 Recevez Monsieur le Directeur de la PPDC, mes Syndicales Salutations.

Fort de France, le 15 Septembre 2008,

Le Secrétaire Général,

M. Hervé PINTO

ou et transmis

le Responsable Traitement

PINTO Patrick

